



**FICHE D'INSCRIPTION  
AUX ATELIERS D'ECRITURE DE SCENARIO**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION  
AUX ATELIERS D'ECRITURE DU SCENARIO**

1. La signature du bulletin du bulletin d'inscription vaut contrat de formation pour les participants à titre individuel.
2. Le bulletin d'inscription ci-joint doit être retourné accompagné du ou des chèques correspondants au montant total de la formation.
3. La totalité de la somme doit être réglée avant le début du stage.
4. Le paiement est à adresser à l'ordre de l'intervenant.
5. En cas d'empêchement durant la période de formation, le candidat ne peut en aucun cas accéder à un remboursement total ou partiel de la dite formation.
6. La formation a lieu à l'Espace Daniel-Sorano au 16 rue Charles Pathé 94300 Vincennes pour la période de septembre 2008 à juillet 2009. (Atelier 1 : samedi de 10h à 13 h ou Atelier 2 : le samedi de 14h à 17h)
7. Chaque formateur suit la technique de formation sous la tutelle du Directeur et concepteur de la formation.
8. L'Association Artsens et chaque formateur s'engagent à ne pas divulguer l'identité des candidats ainsi que le contenu des programmes développés.
9. La signature des présentes conditions engage de fait le signataire et les intervenants à respecter la confidentialité et l'originalité des histoires développées par chacun des participants durant la période de l'atelier.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature précédée de « Lu et approuvé »

A renvoyer à :

ARTSENS Maison des associations de Vincennes  
41/43 rue Raymond du Temple BP 123 - 94304 Vincennes